

Rapport n°6 :**Aide exceptionnelle accordée à l'étudiant Hassan Hallal**

Rapporteur (s) :	Julie Monnin Direction Générale des Services Directrice Générale des Services
Service – personnel référent	Eric Noirjean Direction des Affaires Financières
Séance du Conseil d'administration	14 décembre 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

1 - Contexte : une arrivée contrariée

L'EUR EIPHI a accordé à un étudiant libanais, Monsieur Hassan Hallal, une bourse au mérite en vue de suivre une formation du master international Smart Mecanics qui est opérée à l'UFC. Il est accueilli en master 2 pour l'année universitaire 2023-2024.

Pour faciliter son arrivée, UBFC a demandé au CROUS de lui réserver une chambre. Il devait rembourser au moyen de sa bourse le loyer de la chambre qui lui avait été réservée.

Il devait arriver en France, à Besançon, à partir du 11 septembre 2023 pour suivre sa scolarité.

Mais en raison des récents développements géopolitiques régionaux (crise financière au Liban, paupérisation et guerre en Israël), l'étudiant n'a pas pu rejoindre la France à temps. L'étudiant arrivera à Besançon le 1^{er} Décembre 2023. Sa bourse sera donc amputée de ces semaines d'absence. Pour autant le CROUS a eu la volonté de maintenir la réservation de la chambre dans l'attente de son arrivée prochaine.

1 – Solution : accorder une aide exceptionnelle

Le paiement du loyer de la chambre par l'étudiant et la réduction de sa bourse en raison de son absence placerait Monsieur Hassan Hallal dans une situation financière délicate. De ce fait il est proposé au conseil d'administration d'autoriser l'ordonnateur à verser une aide exceptionnelle à l'étudiant pour faire face à cette difficulté. Cette aide est calculée en fonction du nombre de mois où la chambre a été réservée par le CROUS et pour laquelle l'étudiant est redevable du loyer correspondant.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'une aide exceptionnelle au bénéfice de l'étudiant Hassan Hallal.